



AGENCE DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES

INFORMATION POUR DEMANDEURS D'ASILE EN INDONESIE

Qu'est-ce que l'UNHCR?

Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) a été créé en 1951 et chargé de la protection et de la recherche de solutions durables pour les réfugiés du Monde entier. UNHCR travaille avec les gouvernements pour assurer la protection des réfugiés et trouver des solutions durables.

Qu'est-ce qu'un réfugié?

Un réfugié est une personne qui a fui son pays en raison d'une crainte bien fondée de persécution basée sur sa race, sa religion, sa nationalité, son appartenance à un groupe social particulier ou ses opinions politiques. Un réfugié est incapable ou peu disposé à retourner dans son pays à cause de l'incapacité de l'Etat de le protéger de la persécution.

Qui est demandeur d'asile?

Un demandeur d'asile est une personne qui a demandé le statut de réfugié, mais qui n'a pas encore reçu de décision quant à savoir si elle a été reconnue comme réfugiée.

Comment demander le statut de réfugié auprès de UNHCR?

Si vous souhaitez faire une demande de statut de réfugié en Indonésie, vous devez remplir un formulaire de demande/RSD Application Form.

Vous et chaque membre adulte de votre famille (18 ans ou plus) sont tenus de remplir un formulaire séparé/distinct, en fournissant un bref résumé des raisons pour lesquelles vous avez quitté votre pays et pourquoi vous ne pouvez pas y retourner. Vous devez fournir cette information sincèrement. Si on a trouvé que vous avez fourni de fausses informations sur ce formulaire votre demande peut être rejetée. Toutes les informations que vous fournissez sont traitées confidentiellement et ne sont pas divulguées à des tiers ou à d'autres membres de votre famille. Si vous ne pouvez pas lire ou écrire, UNHCR vous aidera à remplir le formulaire. Si vous vous sentez plus à l'aise d'être interviewé par une personne du même sexe, vous pouvez faire une demande au personnel d'inscription de UNHCR.

Une fois vous remplissez le formulaire, vous passerez une entrevue d'inscription avec un agent de UNHCR qui recueillera les informations sur vos données biologiques et les détails de votre demande de statut de réfugié, prendra votre photo et recueillera vos empreintes digitales et numérisation iris/iris scans.

A la suite de l'entrevue d'inscription vous recevrez une Carte d'Identité valide pour deux ans, ainsi qu'un bulletin de rendez-vous pour une deuxième entrevue afin de déterminer si vous êtes admissible au statut de réfugié. En raison du grand nombre de demandeurs d'asile s'adressant à UNHCR, votre entrevue aura lieu au moins deux ans après la date de votre inscription.

**L'inscription est effectuée à Jakarta
Du lundi au jeudi de 07:30**

L'entrevue sur la détermination du statut de réfugié (RSD)

Tous les membres de votre famille doivent être présents pour l'entrevue et seront interviewés séparément. L'entrevue se déroulera avec un agent qualifié d'UNHCR. Un interprète sera prévu si nécessaire. Si vous avez demandé d'être interviewé dans une langue

particulière, ou par un agent du même sexe, nous ferons de notre mieux pour répondre à votre demande.

Pendant l'entrevue vous aurez l'occasion de donner les raisons détaillées pour lesquelles vous avez quitté votre pays et pourquoi vous ne pouvez pas y retourner. Vous devez apporter avec vous tous les documents qui vous semblent importants, y compris des pièces d'identité, et qui pourraient vous aider à établir votre demande. Vous devez dire la vérité. Faire de fausses déclarations ou retenir des informations auront un effet négatif sur votre décision.

Si vous avez des documents appuyant votre demande de statut de réfugié, vous devriez les partager avec UNHCR dès que possible. UNHCR fera des photocopies des documents originaux pour votre dossier.

Toutes informations que vous fournissez à UNHCR seront traitées en toute confidentialité. L'information n'est pas donnée à des tiers sans votre autorisation, à l'exception des coordonnées qui peuvent être partagées avec les autorités indonésiennes pour les informer de votre présence en Indonésie.

Si vous ne venez pas à l'entrevue à la date fixée, veuillez contacter ou visiter UNHCR dans les six semaines, sinon votre dossier sera clos/fermé et les autorités indonésiennes seront averties.

Que se passe-t-il quand je reçois ma délibération?

Votre demande de statut de réfugié sera étudiée minutieusement. UNHCR examinera attentivement vos déclarations, ainsi que les informations de votre pays d'origine. Vous serez informé des que possible de la décision de UNHCR, mais cela peut prendre un certain temps.

Si vous êtes reconnu comme réfugié, un agent de UNHCR vous informera de cette décision et vous fournira des renseignements écrits expliquant ce qui se passera ensuite.

Si votre demande d'asile est rejetée, vous serez informé des raisons de cette décision par écrit, et vous pouvez également demander des conseils détaillés auprès d'un agent d'UNHCR. Si vous pensez que la décision est erronée, vous avez le droit de faire appel dans les 30 jours. Vous recevrez un formulaire pour vous aider à rédiger votre appel. Si vous ne faites pas appel dans les 30 jours, votre dossier sera fermé et les autorités indonésiennes seront averties.

Si vous faites appel sur votre délibération, vous pouvez être interviewé une deuxième fois par un autre agent de UNHCR. La deuxième délibération que vous recevrez de UNHCR sera finale. Si vous êtes rejeté une deuxième fois, votre dossier sera clos et UNHCR ne pourra vous aider davantage.

Quels sont mes droits et obligations en Indonésie?

En tant que demandeur d'asile, UNHCR interviendra auprès des autorités indonésiennes pour vous protéger contre la deportation dans votre pays d'origine. Vous devez respecter les lois indonésiennes, les traditions locales, les coutumes et la culture. Si vous commettez une infraction pénale en Indonésie, vous serez persécuté et puni selon la loi Indonésienne. UNHCR n'interviendra pas ou ne tentera pas d'empêcher les poursuites pénales si vous commettez un crime, mais on vous renverra a

AVIS IMPORTANT

En vertu de la loi indonésienne vous êtes tenu de vous inscrire au bureau local de la Direction Générale de l'Immigration dans la région où vous résidez. Cette réglementation s'applique à tous citoyens Indonésiens et étrangers en Indonésie. Ceci est pour votre protection, et si vous ne vous inscrivez pas auprès des autorités vous pouvez être arrêté pour résidence illégale dans le pays. Vous recevrez une brochure distinct expliquant ce processus.

une organisation d'aide juridique pour obtenir une représentation légale.

UNHCR m'aidera financièrement en Indonésie?

UNHCR dispose de fonds très limités pour fournir une aide financière aux demandeurs d'asile et aux réfugiés pendant leur séjour en Indonésie. Seuls les plus vulnérables de la population seront aidés. Le nombre de bénéficiaires est très limité et dépend du financement disponible.

Si j'ai des problèmes médicaux?

Tous les demandeurs d'asiles et réfugiés peuvent bénéficier d'un traitement médical peu coûteux dans les établissements de santé gérés par le gouvernement (connu sous le nom de 'Puskesmas'). Veuillez vous référer à la brochure remise par UNHCR pour plus d'informations.

Aurai-je accès à une solution durable?

UNHCR a été mandaté pour trouver des solutions durables pour les réfugiés du monde entier. Il y a trois solutions durables: rapatriement volontaire vers le pays d'origine, intégration locale dans le pays d'accueil, et réinstallation dans un pays tiers.

La réinstallation n'est pas un droit automatique à la disposition de tous les réfugiés. La réinstallation est une solution qui ne s'applique qu'aux réfugiés dans des circonstances très précises, la priorité étant accordée à ceux qui sont considérés comme les plus vulnérables ou ceux qui ont plus grand besoin de protection. L'admissibilité à la réinstallation n'a rien à voir avec la durée de votre séjour en Indonésie. Vous devriez donc comprendre et accepter que vous ne pourrez jamais être en mesure de bénéficier de réinstallation d'Indonésie, et vous devriez considérer toutes les autres options disponibles pour vous, y compris le retour dans votre pays d'origine si vous pouvez le faire en toute sécurité. Vous pouvez vous rendre au bureau de UNHCR

les vendredis si vous avez des questions sur le processus de retour dans votre pays d'origine.

Comment puis-je obtenir des informations sur le statut de mon cas?

UNHCR a développé une base de données en ligne pour vous aider à obtenir des détails de base sur l'état de votre dossier:

<http://services.unhcr.or.id>

UNHCR fournit également des conseils au pied-levé (sans rendez-vous) à notre bureau de Jakarta du mardi au jeudi de 13:00 à 16:00. Veuillez noter que nous ne pouvons pas garantir qu'un interprète approprié sera disponible pour votre langue, donc si vous ne pouvez parler ni anglais ni indonésien vous devez amener avec vous une personne qui peut vous aider à communiquer avec UNHCR.

UNHCR fournit également des conseils par téléphone tous les vendredis entre 14:00 et 17:00. Le numéro à contacter est:

+62(21) 2964 3665

Vous pouvez écrire à UNHCR aux coordonnées ci-dessous pour fournir des informations sur votre cas, mais en raison du grand nombre de lettres que nous recevons nous ne sommes pas en mesure de répondre à toutes les demandes. N'écrivez pas de lettres répétées à UNHCR car cela ne prend que du temps pour le traitement du cas.

Et si j'ai une plainte?

Si vous n'êtes pas satisfait de la façon dont UNHCR traite votre cas, vous pouvez soumettre vos préoccupations par écrit dans la boîte de renseignements située à la réception du bureau de UNHCR à Jakarta. Vous pouvez également adresser un mail ou un fax (coordonnées ci-dessous). Veuillez noter qu'il est difficile pour UNHCR de prendre des mesures concernant les plaintes anonymes.

Tous les services fournis par UNHCR sont gratuits. Cela inclut l'accès à l'inscription, aux entrevues, à la documentation de UNHCR, et aux solutions durables. Vous

avez le droit d'accéder à toutes les étapes de la procédure sans aucune discrimination et sans être demandé de payer en espèces ou en nature. Extorquer de l'argent ou demander des faveurs aux demandeurs d'asile et aux réfugiés est strictement interdit et sanctionné par la législation Indonésienne. Si un membre du personnel de UNHCR, un interprète, ou un garde de sécurité vous demandent de payer pour les services de UNHCR, veuillez le signaler immédiatement à UNHCR.

UNHCR Indonesia
Menara Ravindo
Jl. Kebon Sirih Kav.75
Jakarta Pusat
Telephone counseling: 021-2964 3665
Fax: 021-2964 3601
Email: insja@unhcr.org

